



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE SPI DU MARDI 3 DECEMBRE 2019

Présents :

ALHOUSSEINI Hassan, AMROUCHE Abdelwaheb, ARFA Essosnam, BENJELLOUN Mohammed, BRISSET Stéphane, BUGNER Claire, DEGRANDE Samuel, GONCALVES Gilles, HAPPY Henri, IDIR Nadir, LASRI Tuami, MACAIRE Ludovic, MERLE Philippe, OUAFTOUH Mohammadi, TATKEU Charles

Excusés :

BAUDEZ Jean-Christophe, CARON Jean, DEBES Pierre, JOURDAN Laetitia, YOUSSEF Nicolas

Absents :

AUCOURT Christian, CUGUEN Joël, DUJARDIN Antoine, GUILLEMARD Franck, JEANNIN Charles, KOUSSAILA Hamiche, VANHOENACKER Danielle

Ordre du jour :

1. Informations sur le co-financement des thèses par la Région Hauts-de-France.
2. Validation de 2 contrats doctoraux (ULille et ULCO).
3. Organisation et fonctionnement de l'EDSPI.
4. Questions diverses.

9h45 – Début du conseil

1. Informations sur le co-financement des thèses par la Région Hauts-de-France

Bilan 2019

Mme Claire Bugner, Direction de la recherche, de l'enseignement supérieur et des formations sanitaires et sociales à la Région des Hauts-de-France, fait un compte-rendu de la campagne de co-financement de contrat doctoraux par la Région. En particulier, elle informe qu'en 2019, le co-financement par la Région a atteint 136 thèses dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Picardie.

En 2019, 109 allocations ont été financées par la Région, complétées par 27 allocations FEDER, dans le cadre de l'appel à projets de l'industrie du futur.

Les thèses sont financées au maximum à 50% par la Région pendant 36 mois, mais pour les cotutelles, la Région peut financer 100% pour une durée de 18 mois.

En 2019, c'est la première fois que les dossiers ont été déposés sur une plateforme (GALIS). Ce sont les établissements, disposant d'un numéro de SIRET, qui doivent déposer les dossiers sur GALIS.

Sur les 136 dossiers, 88 sont cofinancés par un partenaire extérieur (entreprises, partenaires internationaux c'est-à-dire cotutelles, collectivités, centres hospitaliers, Institut Pasteur).



De nombreux travaux de recherche des laboratoires rattachés à l'EDSPI sont en bonne adéquation avec les thèmes prioritaires de la Région, ce qui explique le grand nombre de dossiers déposés à la Région. Il est par ailleurs à noter que l'Ecole obtient un nombre important de co-financements du type FEDER.

Il reste encore un dossier FEDER non pourvu, du domaine génie électrique, avec une entreprise.

Afin de renforcer encore les partenariats industriels, il faudrait augmenter le nombre de CIFRE. Il faut travailler cette question en amont.

Mme Bugner note qu'il y a beaucoup de désistements cette année. Une des explications se trouve certainement dans le fait que les candidats font des demandes multiples en France et à l'étranger et se positionnent souvent le plus rapidement possible. La Région délibérant le 2 juillet, une perte de candidatures peut alors être liée au calendrier. Il est donc très important que les directeurs de thèse présentent une liste complémentaire de candidats.

Mr Lasri indique que l'EDSPI a incité les directeurs de thèse à proposer plusieurs candidats. Mr Macaire ajoute que l'EDSPI accueille d'excellents candidats en mobilité.

Mme Bugner précise que l'EDSPI attire effectivement le plus de diplômés hors Europe. Ce constat est établi par la Région à partir du dossier du candidat qui précise le lieu d'obtention du dernier diplôme.

Campagne 2020

Calendrier : dépôt des dossiers par les établissements avant le 3 février 2020.

Un email a été envoyé aux établissements, aux écoles doctorales et aux laboratoires.

Mme Bugner souhaiterait connaître le calendrier des établissements.

Mr Lasri répond qu'il y a un rétro planning par laboratoire et un autre par établissement qui sont différents.

Mme Bugner a reçu les dates pour l'Université de Lille et pour l'UPHF.

Mr Tatkeu indique que pour son laboratoire, l'IFSTTAR, les sujets ont déjà été arrêtés et l'audition des candidats se fera avant le 15 mai 2020.

Mme Bugner souhaiterait avoir des informations sur l'évolution et le périmètre de l'EDSPI compte tenu des différentes initiatives en Région.

10h15 : fin de l'intervention de Mme Bugner.

2. Validation de 2 contrats doctoraux (ULille et ULCO)

Mr Lasri soumet 2 nouveaux candidats aux contrats doctoraux : 1 pour l'ULCO et 1 pour l'Université de Lille.

Pour l'Université de Lille, il s'agit d'un sujet porté par le laboratoire CRISAL avec un co-financement Université de Lille et l'ANR. Le jury de domaine a donné un avis favorable car très bon niveau du candidat.

Pour l'ULCO, il s'agit d'un co-financement FEDER et VALEO. Le jury de domaine a donné un avis favorable.

10h25 : Avis favorable à l'unanimité des membres du conseil pour les 2 candidats proposés.

3. Organisation et fonctionnement de l'EDSPI

Cette partie est largement animée par Mr Macaire, futur directeur de l'Ecole.



Co-accréditation pour 2020-2021

Mr Macaire présente les établissements co-accrédités en 2020 :

Centrale Lille, IMT Lille Douai, Université d'Artois, Université de Lille, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Polytechnique Hauts-de-France.

Un tour de table des différents représentants des établissements est effectué.

Mr Stéphane Brisset a été nommé responsable du master et du doctorat à Centrale Lille à partir de 2019-2020.

Mr Charles Tatkeu informe que l'IFSTTAR rejoindra l'Université Gustave Eiffel à partir du 1^{er} janvier 2020.

Mr Ouaftouh, UPHF, informe qu'à partir de janvier 2020, il quittera sa fonction et qu'une nouvelle équipe sera mise en place pour une prise de fonction en janvier 2020.

Mr Goncalvès, Université d'Artois, mentionne que l'Université d'Artois, l'ULCO et l'Université de Picardie développent une stratégie pour travailler sur une future école doctorale. La question du rattachement à l'EDSPI pour 2020-2021 est posée. Réponse début 2020/2021.

Mr Benjelloun, ULCO, confirme qu'il y a une volonté, une nouvelle ambition et une stratégie pour que l'Artois, l'ULCO et la Picardie crée ensemble une nouvelle école doctorale mais que rien n'est encore décidé officiellement.

Composition du jury de thèse – précision sur la notion de membre extérieur

Mr Macaire diffuse diverses informations.

Il rappelle que la COMUE s'arrête au 31/12/2019.

Jusqu'à présent étaient considérées comme membres extérieurs les personnes extérieures à la COMUE. La COMUE s'arrêtant, toutes les écoles doctorales sont concernées. L'EDSPI propose de considérer que les membres extérieurs soient extérieurs à la Région Hauts-de-France (les membres de l'Université de Picardie et de l'UTC ne seront donc pas considérés comme membres extérieurs puisqu'ils font partie de la Région Hauts-de-France).

Mr Ouaftouh indique que cette règle devrait être la même pour toutes les écoles doctorales car il est interpellé par d'autres ED sur cette question.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Modalités de rattachement d'une unité

Sur les modalités de rattachement d'une unité de recherche et équipe de recherche, l'article 5 de l'arrêté de mai 2016 mentionne que toutes les unités doivent être évaluées. En cas d'absence d'évaluation, il est souhaitable que l'unité s'engage pour une évaluation à mi contrat.

Renouvellement des Directeurs des Études Doctorales (DED)

Domaine AGITSI (Automatique, Génie Informatique, Traitement du Signal et des Images)

Directeur de domaine proposé par le bureau : Mr Lotfi Belkoura, PU61 Université de Lille.

Proposition à la majorité du bureau de ce domaine.

Domaine Informatique

Directrice du domaine : Mme Laetitia Jourdan, PU27 Université de Lille.

Proposition à l'unanimité du bureau de ce domaine.



Domaine Mathématiques

Directeur du domaine proposé par le bureau : Mr Patrick Popescu-Pampu, PU26 Université de Lille.
Proposition à l'unanimité du bureau de ce domaine.

Domaine Génie électrique

Directeur du domaine : Mr Nadir Idir, PU63 Université de Lille.
Maintenu en tant que directeur de domaine par le bureau.

Domaine MGCEM (Mécanique, Génie Civil, Energétique, Matériaux)

Directeur de domaine : Mr Didier Chicot, PU60 Université de Lille.
Proposition à l'unanimité du bureau de ce domaine.

Domaine MNAT (Micro et Nano technologies, Acoustique et Télécommunications)

Directeur de domaine : Mr Henri Happy, PU63 Université de Lille.
Maintenu en tant que directeur de domaine par le bureau.

Avis favorable du conseil à l'unanimité pour les directeurs de domaine proposés.

Organisation 2020 de l'ED SPI

Direction de l'EDSPI :

Directeur : Mr Ludovic Macaire
Directeur-adjoint : Mr Henri Happy

Le service informatique de la COMUE s'arrêtant, les adresses emails du secrétariat et de la direction de l'EDSPI vont être rapatriées sur les services supports de l'université de Lille.

Gestion administrative de l'EDSPI

Responsable administrative : Mme Thi Nguyen
Responsable administrative adjointe : Mme Malika Debuyschère

Membres du conseil

Le conseil de l'ED est composé de 26 membres :
60% représentent les établissements, unité de recherche et ITA (au moins 2) : 15 membres
20% représentent les doctorants : 5 membres
Personnalités extérieures : 6 membres

En janvier 2020, renouvellement des représentants des doctorants car une partie a soutenu leur thèse.

11h00 : Avis favorable par les membres du conseil pour nommer les 2 personnels administratifs de l'EDSPI représentants ITA.

15 spécialités de doctorat proposées à l'EDSPI

1 en mathématiques : Patrick POPESCU-PAMPU
Mathématiques et leurs interactions

1 en informatique : Laetitia JOURDAN
Informatique et applications



1 en génie électrique : Nadir IDIR
Génie Electrique

4 en MNAT : Henri HAPPY
Electronique, photonique
Electronique, microélectronique, nanoélectronique et micro-ondes
Micro-nano-systèmes et capteurs
Acoustique

5 en MGCEM : Didier CHICOT
Génie civil
Energétique, thermique, combustion
Mécanique des milieux fluides
Mécanique des solides, des matériaux, des structures et des surfaces
Mécanique, énergétique, génie des procédés, génie civil

3 en AGITSI : Lotfi BELKOURA
Automatique, productique
Informatique, automatique
Traitement du signal et des images

Les doctorants doivent choisir une de ces spécialités lors de la demande d'inscription sur ADUM.

Calendrier 2020 EDSPI

Janvier 2020 : Réunion avec les directeurs d'unité de recherche
Election des représentants des doctorants
Avril 2020 : Règlement intérieur, précédé d'un bureau ED
4 juin 2020 : Bureau de l'ED (deadline Région Hauts-de-France : 12 juin 2020)
5 juin 2020 : Conseil de l'ED consacré aux contrats doctoraux 1^{ère} session
Septembre 2020 : Conseil de l'ED consacré aux contrats doctoraux 2^{ème} session (pour éviter de traiter les dossiers en urgence par email, les bureaux de domaine devront faire leur classement avant la 2^{ème} session)

Les comités exécutifs (direction SPI – Directeurs des Etudes Doctorales) se tiendront à raison de 2 par trimestre.

Une réunion entre direction SPI – gestionnaires SPI – gestionnaires d'unités de recherche et d'établissements se tiendra par trimestre.

L'HCERES a soulevé le fait que l'EDSPI ne voyait les doctorants qu'à la fin de la 1^{ère} année de thèse lors du Comité de Suivi Individuel de thèse (CSI) mais ne les revoyait plus, sauf en cas de problèmes. L'HCERES avait suggéré de faire un CSI à la fin de la 2^{ème} année mais ce dispositif est trop lourd à organiser compte tenu de la taille de l'Ecole. L'EDSPI propose donc la tenue d'une JRD2.

Mr Amrouche rappelle que juillet est une période chargée à cause des CSI. Il serait préférable de faire cela avant. Pourquoi pas avant les contrats doctoraux (exemple : avril 2020).

La date sera affinée, mais le principe d'une Journée Régionale des doctorants en 2^{ème} année de l'EDSPI (JRD2) est retenu. Lors de cette journée les thèmes tels que les règles de l'ED, la poursuite de



carrière, le fonctionnement du CNU pourraient être abordés. Une assemblée générale pourrait également être tenue.

Budget prévisionnel 2020

Recettes :

Université de Lille : dotation de 65 440 euros (augmentation de plus de 12 000 euros pour l'EDSPI suite à un rééquilibrage entre les 6 écoles doctorales).

Les conventions avec l'Université d'Artois, Centrale Lille, IMT Lille Douai en cours d'élaboration et l'Université de Lille devraient représenter une recette totale de 89 740 euros.

Dépenses :

Dépenses prévues : formations doctorales proposées par le collège doctoral, les doctorales, français langue étrangère, anglais, réunions, vacation étudiant (2 x 300 heures), bureautique, cotisations, investissements, JRD2 (environ 220 participants), formations de l'école doctorale.

Bilan ADUM au 29/11/2019

631 directeurs de thèse habilités à diriger des recherches (HDR) à l'EDSPI.

Inscriptions et soutenances :

- 602 dossiers traités en 2019/2020,
- 436 doctorants inscrits,
- 166 dossiers avec avis favorable de l'ED,
- 261 avis favorable de CSI (comité de suivi individuel de thèse),
- 115 soutenances en 2019.

L'importation des participations aux formations des doctorants inscrits en 2018/2019 a été faite sur ADUM avec succès.

Calendrier ADUM 2020

1er trimestre 2020 :

- Site web EDSPI
- Domaine univ-lille.fr
- Fil d'actualités (formations, conseils, réunions)
- Requêtes vers ADUM pour listes annuelles des doctorants et docteurs SPI (par établissement, spécialité, unité de recherche)
- Retour d'expérience de la procédure d'inscription, de la gestion des formations et des CSI via ADUM
- Procédure de gestion des candidatures aux contrats doctoraux 2020 par les directeurs de thèse via ADUM (Université de Lille)
- Les sujets de thèse peuvent être déposés sur ADUM par les directeurs de thèse (la gestion au sein de l'ED restera sur un fichier de type excel)

2ème trimestre 2020 :

- Définition des procédures d'inscription 2020-2021 via ADUM
- Candidatures aux contrats doctoraux via ADUM



Questions diverses

Mr Philippe Merle demande qui a mis la contrainte relative aux taux maximum de direction de thèse (450% en septembre 2019, puis 400% en septembre 2020) ?

Mr Lasri répond que cette décision a été prise par le conseil de l'EDSPI. La norme dans la majorité des écoles doctorales en France est plutôt de 300%. L'EDSPI reste donc à un niveau relativement haut pour ce taux. L'EDSPI souhaite qu'il y ait une qualité dans l'encadrement du doctorant. Les doctorants doivent avoir accès à leurs directeurs de thèse de manière suffisante pour mener à bien leur projet de thèse. C'est le directeur de thèse qui est responsable de la qualité de l'encadrement.

Mr Lasri reconnaît que pour la majorité des directeurs de thèse, il n'y a pas de problème. En moyenne, le taux d'encadrement est de 200% mais il y a quelques cas exceptionnels.

Mr Macaire rappelle qu'il est important d'assurer une qualité dans l'encadrement de thèse. Mr Lasri indique qu'il a été interpellé par l'INRIA sur ces questions du taux maximum de direction.

Il rappelle également que cette baisse du taux de direction de thèse répond aussi à une demande de l'HCERES. Il faut que chaque directeur de thèse accorde un temps suffisant à chaque doctorant.

12h25 : Fin du conseil

Remerciements de Mr Lasri adressés aux membres du conseil pour son dernier conseil en tant que directeur de l'EDSPI. Mention spéciale au directeur adjoint, aux directeurs des études doctorales, aux responsables d'établissement et au personnel administratif de l'école.

Ludovic MACAIRE
Directeur-adjoint de l'EDSPI

Professeur Tuami LASRI
Directeur de l'EDSPI